



## **PROCÈS-VERBAL**

### **Municipalité du Canton de Stratford**

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le neuvième (9<sup>e</sup>) jour du mois d'août 2021 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

|   |           |
|---|-----------|
| M <sup>me</sup> Isabelle Couture, conseillère | Siège # 1 |
| M. André Therrien, conseiller                 | Siège # 2 |
| M. Richard Picard, conseiller                 | Siège # 3 |
| M <sup>me</sup> Julie Lamontagne, conseillère | Siège # 4 |
| M. Gaétan Côté, conseiller                    | Siège # 5 |
| M. Marc Cantin, conseiller                    | Siège # 6 |

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Lalumière.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

## **CONSULTATION PUBLIQUE**

Ouverture de la séance de consultation publique à 18 h 30.

### **PROJET DE RÈGLEMENT NO 1196 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1139 SUR LA CONSTITUTION D'UN CCU AFIN D'AJUSTER LA DÉTERMINATION DU QUORUM REQUIS POUR LA TENUE DES SÉANCES DU COMITÉ**

---

### **PROJET DE RÈGLEMENT NO 1194 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTENEURS DE MÉTAL**

Considérant qu'aucun citoyen n'est venu à l'assemblée, M. William Leclerc Bellavance est dispensé de la lecture des règlements.

N'ayant aucune intervention, Monsieur le Maire clôt la séance de consultation publique à 18 h 33.

## **ORDRE DU JOUR**

|  |             |
|--|-------------|
| <b>1. Items statutaires</b>  |             |
| 1.1 Adoption de l'ordre du jour  | Décision    |
| 1.2 Période de questions   | Information |
| 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021   | Décision    |
| Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2021 | Décision    |
| 1.4 Présentation des dépenses récurrentes                                | Information |
| 1.5 Adoption des comptes à payer   | Décision    |
| 1.6 Dépôt de la situation financière au 5 août 2021                      | Information |
| 1.7 Suivi des dossiers municipaux  | Information |

|            |  |             |
|------------|--|-------------|
| <b>2.</b>  | <b>Administration</b>  |             |
| 2.1        | Autorisation de remboursement de dépenses des élus   | Décision    |
| 2.2        | Abrogation du Règlement 1149 remplaçant le Règlement 1086 sur les nuisances afin d'ajouter une nouvelle norme sur les espèces végétales nuisibles  | Décision    |
| 2.3        | Comité Rénovation Québec   | Décision    |
| 2.4        | Règlements d'emprunt no 998, 1019 et 1061 - Refinancement  | Décision    |
| 2.5        | Règlements d'emprunt no 998, 1019 et 1061 - Adjudication   | Décision    |
| <b>3.</b>  | <b>Infrastructures municipales</b>   |             |
| 3.1        | Réfection de la rue des Cèdres et de la rue Elgin  | Information |
| 3.2        | Vente des camions de pompier à la Régie des rivières   | Décision    |
| 3.3        | Mandat à la firme d'ingénierie EXP pour l'amélioration du réseau d'aqueduc   | Décision    |
| 3.4        | Circulation et stationnements au Chemin du Quai  | Information |
| 3.5        | Mandat Cain Lamarre – Offre d'achat bande de terrain de l'ancien presbytère  | Décision    |
| <b>4.</b>  | <b>Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle</b>  |             |
| 4.1        | Adoption de la Politique d'appréciation annuelle de la contribution des employés municipaux  | Décision    |
| 4.2        | Inspecteur adjoint en environnement – Prolongation du contrat de travail   | Décision    |
| <b>5.</b>  | <b>Services de proximité, développement et tourisme</b>  |             |
| 5.1        | Locaux de Poste Canada   | Décision    |
| 5.2        | Demande de subvention au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure   | Décision    |
| 5.3        | Demande de subvention – Fond du grand mouvement Desjardins   | Décision    |
| <b>6.</b>  | <b>Communications et participation citoyenne</b>   |             |
| <b>7.</b>  | <b>Vie communautaire, éducation, loisirs et culture</b>  |             |
| <b>8.</b>  | <b>Finances, budget et taxation</b>  |             |
| <b>9.</b>  | <b>Urbanisme et environnement</b>  |             |
| 9.1        | Adoption finale du projet de règlement no 1189 visant à modifier le règlement de zonage no 1035 afin de fixer le nombre de logements autorisés dans certaines zones                      | Décision    |
| 9.2        | Deuxième adoption du projet de règlement no 1194 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin d'inclure des dispositions relatives aux conteneurs de métal                              | Décision    |
| 9.3        | Adoption du projet de règlement no 1196 modifiant le règlement no 1139 sur la constitution d'un CCU afin d'ajuster la détermination du quorum requis pour la tenue des séances du comité | Décision    |
| 9.4        | Territoire incompatible avec les activités minières  | Décision    |
| 9.5        | Occupation du domaine public – Martin Côté   | Décision    |
| 9.6        | Occupation du domaine public – Michael Mayette   | Décision    |
| 9.7        | Nominations au Comité consultatif d'urbanisme  | Décision    |
| <b>10.</b> | <b>Sécurité publique</b>   |             |
| 10.1       | Suivi de la situation COVID-19   | Information |
| 10.1       | Achat d'un défibrillateur pour le Parc du Lac-Aylmer   | Décision    |
| 10.2       | Adoption du Programme d'entretien des prises d'eau-sèche   | Décision    |
| <b>11.</b> | <b>Affaires diverses</b>   |             |
| <b>12.</b> | <b>Liste de la correspondance</b>  | Information |
| <b>13.</b> | <b>Période de questions</b>  |             |
| <b>14.</b> | <b>Certificat de disponibilité</b>   |             |
| <b>15.</b> | <b>Levée de la séance</b>  |             |

## **1. Items statutaires**

Ouverture de la séance à 19 h 00.

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

2021-08-01 Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **1.2 Période de questions**

Mme Denyse Blanchet, présidente du Cercle des gens d'affaires de Stratford, souhaite rappeler au conseil municipal l'importance, pour la communauté, de maintenir les services de proximité, tel que Poste Canada, et demande à la Municipalité d'agir pour conserver ce service à Stratford.

### **1.3 Adoption des procès-verbaux**

- Séance ordinaire du 5 juillet 2021

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

2021-08-02 QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 tel que remis par le directeur général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

- Séance extraordinaire du 19 juillet 2021

Il est proposé par M. André Therrien,  
et résolu :

2021-08-03 QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2021 tel que remis par le directeur général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **1.4 Présentation des dépenses récurrentes**

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

### **1.5 Adoption des comptes à payer**

#### **Liste des comptes à payer en date du 9 août 2021**

|    |   |             |
|----|---|-------------|
| 8  | DANY ST-ONGE (Déplacements juin et juillet 2021)      | 213,59 \$   |
| 9  | BILO-FORGE INC. (Base pour le panneau vitesse mobile) | 665,84 \$   |
| 10 | EXCAVATIONS GAGNON & FRÈRES INC. (MG20 & MG112)       | 1 204,12 \$ |
| 15 | GESCONEL INC. (Papeterie)                             | 130,59 \$   |
| 21 | J.N. DENIS INC. (Réparations sur Ford F550 2019)      | 1 678,16 \$ |

|      |  |                      |
|------|--|----------------------|
| 36   | RÉAL HUOT INC. (Boite de service)  | 410,94 \$            |
| 52   | FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (Avis de mutations)                                | 65,00 \$             |
| 115  | PUROLATOR (Envoi pour la voirie)   | 5,91 \$              |
| 144  | POSTES CANADA (Timbres : bandes riveraines, Stratford-Info & ADM)                      | 1 592,41 \$          |
| 295  | LES COMMUNICATIONS JN-PIERRE PATRY (Publicité - le P'tit Botin)                        | 396,66 \$            |
| 321  | FÉDÉRATION QUÉB. DES MUNICIPALITÉS (Honoraires - Évaluation de rendement)              | 603,62 \$            |
| 326  | N. FAUCHER ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN (Branchement thermopompe)                          | 305,53 \$            |
| 384  | TOROMONT CAT (QUÉBEC) (Kit de thermostat + connecteur rétrocaveuse)                    | 157,10 \$            |
| 479  | PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTÉE (Essence et diesel)                                      | 6 603,80 \$          |
| 530  | SYNDICAT DES EMPLOYÉS-ES MUNICIPAUX  | 788,45 \$            |
| 654  | NAPA DISRAELI (0609) (Peinture, silencieux Dodge Ram 2007 & antigel)                   | 440,69 \$            |
| 689  | SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC. (Cueillette recyclage août 2021)                   | 5 030,16 \$          |
| 697  | TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC. (Cueillette compost & déchets/août)               | 11 268,88 \$         |
| 762  | RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC (Ring terminal)                                     | 17,78 \$             |
| 889  | PROPANE GRG INC. (Installation ligne de propane pour génératrice au C.C.)              | 1 250,93 \$          |
| 921  | TRANSPORT ADRIEN ROY & FILLES (Épandage d'abat-poussière)                              | 29 329,26 \$         |
| 929  | MULTICOPIE (Enveloppes pour bandes riveraines et ADM)                                  | 378,27 \$            |
| 1046 | MÉDICAL CONSEIL SANTÉ-SÉCURITÉ INC (Prévention - juillet à décembre 2021)              | 1 183,80 \$          |
| 1053 | RAPPEL (Délimitation de la ligne des hautes eaux - Lac Elgin)                          | 2 730,66 \$          |
| 1066 | ALSCO CORP. (Nettoyage vêtements)  | 279,00 \$            |
| 1081 | GESTERRA SOC. DEV. DURABLE D'ARTHABASKA INC. (Traitement déchets/compost juin/juillet) | 12 094,26 \$         |
| 1125 | AIRCONFORT DODIER INC. (Thermopompe au C. C.)  | 4 627,69 \$          |
| 1247 | PAVAGE ESTRIE-BEAUCE (Rue des Peupliers)   | 7 744,71 \$          |
| 1296 | XEROX CANADA LTÉE (Paiement 11 de 22 - photocopieur)                                   | 608,29 \$            |
| 1356 | GROUPE ENVIRONEX (Analyses eau potable et eaux usées)                                  | 544,40 \$            |
| 1361 | VIVACO GROUPE COOPÉRATIF (Clé et chlore)   | 81,41 \$             |
| 1468 | ENTREPRISES DAN VIC (Débroussaillage)  | 3 187,11 \$          |
| 1521 | EXCAVATION BOLDUC (MG20B)  | 4 910,99 \$          |
| 1528 | CAIN LAMARRE (Services professionnels - Dossier M. Bouchard)                           | 279,48 \$            |
| 1530 | AQUATECH (Assistance technique mai & juin 2021)  | 2 909,28 \$          |
| 1535 | BATTERIES EXPERT LAC-MÉGANTIC (Piles)  | 38,63 \$             |
| 1558 | DANIA BOISVERT (Eau pour la station eau potable)                                       | 84,27 \$             |
| 1589 | ESCOUADE CANINE MRC 2017( Frais adm pour juillet, août et septembre 2021)              | 751,73 \$            |
| 1590 | DELORME LEBEL BUREAU SAVOIR S.E.N.C. ( Honoraires - Dossier M. Thibodeau)              | 670,42 \$            |
| 1604 | FONDS DES BIENS ET DES SERVICES (Normes - Ouvrages routiers)                           | 29,67 \$             |
|      | <b>TOTAL</b>   | <b>105 293,49 \$</b> |

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par le directeur général.

2021-08-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 1.6 Dépôt de la situation financière au 5 août 2021

Le directeur général/secrétaire-trésorier a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 5 août 2021.

#### 1.7 Suivi des dossiers municipaux

**Vie communautaire, éducation, loisirs et culture**

**Sécurité publique**

## **Infrastructures municipales**

Un avis d'étiage a été envoyé à la mi-juillet aux résidents du village puisque la production d'eau était inférieure à la consommation, donc la collaboration des citoyens est demandée pour que la Municipalité puisse fournir de l'eau à l'ensemble du village pour les prochains mois, où la production continuera de diminuer.

## **Communications et participation citoyenne**

La date de tombée du prochain Stratford-info est le 19 août, donc la distribution aura lieu dans la semaine du 23 août.

## **Services de proximité, développement et tourisme**

Les dernières semaines ont été achalandées au Parc du lac Aylmer. Un Food truck est présent au parc chaque samedi et un spectacle de Robert Bureau et son groupe les Tiroirs a eu lieu en juillet. Il est également possible de louer des kayaks et paddle board.

Promotion Stratford travaille présentement sur le développement du plan d'affaires de la SGPLA, ainsi que sur des demandes de subventions pour le développement du parc. La coordonnatrice au développement a également débuté le processus d'accueil des nouveaux résidents.

Suite à la journée Portes ouvertes de juin, la coopérative PicBois a présenté différents schémas d'aménagement possible au comité aviseur, qui est composé d'élus et de citoyens. Avec les commentaires du comité, PicBois complètera le Plan directeur d'aménagement qui sera déposé au conseil municipal dans les prochaines semaines.

## **Urbanisme et environnement**

L'inspecteur adjoint en environnement terminera la visite de l'ensemble des bandes riveraines de la municipalité dans les prochains jours. Il lui restera ensuite à compléter les rapports et les lettres pour aviser les citoyens.

Les démarches sont toujours en cours avec l'inspecteur au sujet des terrains encombrés. Des rencontres ont été effectuées et des délais donnés pour agir. D'autres rencontres sont à venir.

Le Comité consultatif d'urbanisme et le Comité consultatif en environnement ont des sièges disponibles pour les citoyens qui souhaitent s'y impliquer.

## **Finances et budget**

Le terrain qui avait été envoyé à la vente pour non-paiement de taxes de juillet a été retiré de la vente puisque le propriétaire a acquitté sa dette la veille de la vente. Donc aucun immeuble sur le territoire de la municipalité n'a été vendu pour non-paiement de taxes.

## **2. Administration**

### **2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus**

Aucune demande d'autorisation de remboursement n'est présentée.

2.2 Abrogation du Règlement 1149 remplaçant le Règlement 1086 sur les nuisances afin d'ajouter une nouvelle norme sur les espèces végétales nuisibles

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 1165 sur les nuisances a été adopté le 8 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 1165 couvre les mêmes sujets que le Règlement 1149 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 1165 est un règlement harmonisé à l'échelle de la MRC ;

Il est proposé par M. André Therrien,  
et résolu :

D'ABROGER le Règlement 1149 remplaçant le Règlement 1086 sur les nuisances afin d'ajouter une nouvelle norme sur les espèces végétales nuisibles.

2021-08-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.3 Comité Rénovation Québec

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 20 du Règlement 1195 sur l'instauration du programme Rénovation Québec, la composition du comité est déterminée par résolution du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil qu'un comité analyse et recommande l'acceptation ou le rejet des demandes au conseil municipal ;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
Et résolu :

DE NOMMER le maire Denis Lalumière et le conseiller Richard Picard comme membre du comité du programme Rénovation Québec du conseil municipal.

DE NOMMER le conseiller André Therrien comme membre substitut du comité du programme Rénovation Québec du conseil municipal.

2021-08-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.4 Règlements d'emprunt no 998, 1019 et 1061 - Refinancement

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Canton de Stratford souhaite emprunter par billets pour un montant total de 250 500 \$ qui sera réalisé le 16 août 2021, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 1061                    | 70 600 \$             |
| 998                     | 101 500 \$            |
| 1019                    | 78 400 \$             |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 1019, la Municipalité du canton de Stratford souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 août 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 février et le 16 août de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et le directeur général secrétaire-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|             |                  |                          |
|-------------|------------------|--------------------------|
| <b>2022</b> | <b>41 000 \$</b> |                          |
| <b>2023</b> | <b>41 000 \$</b> |                          |
| <b>2024</b> | <b>42 000 \$</b> |                          |
| <b>2025</b> | <b>42 000 \$</b> |                          |
| <b>2026</b> | <b>44 000 \$</b> | <b>(à payer en 2026)</b> |
| <b>2026</b> | <b>40 500 \$</b> | <b>(à renouveler)</b>    |

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 1019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2021-08-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## 2.5 Règlements d'emprunt no 998, 1019 et 1061 - Adjudication

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Stratford a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 août 2021, au montant de 250 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 CD DU CARREFOUR DES LACS

41 000 \$                      1,79000 %                      2022

|           |           |      |
|-----------|-----------|------|
| 41 000 \$ | 1,79000 % | 2023 |
| 42 000 \$ | 1,79000 % | 2024 |
| 42 000 \$ | 1,79000 % | 2025 |
| 84 500 \$ | 1,79000 % | 2026 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,79000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

---

|           |           |      |
|-----------|-----------|------|
| 41 000 \$ | 0,60000 % | 2022 |
| 41 000 \$ | 0,90000 % | 2023 |
| 42 000 \$ | 1,15000 % | 2024 |
| 42 000 \$ | 1,45000 % | 2025 |
| 84 500 \$ | 1,60000 % | 2026 |

Prix : 98,41400

Coût réel : 1,87539 %

3 BANQUE ROYALE DU CANADA

---

|           |           |      |
|-----------|-----------|------|
| 41 000 \$ | 1,98000 % | 2022 |
| 41 000 \$ | 1,98000 % | 2023 |
| 42 000 \$ | 1,98000 % | 2024 |
| 42 000 \$ | 1,98000 % | 2025 |
| 84 500 \$ | 1,98000 % | 2026 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,98000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DU CARREFOUR DES LACS est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du canton de Stratford accepte l'offre qui lui est faite de CD DU CARREFOUR DES LACS pour son emprunt par billets en date du 16 août 2021 au montant de 250 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 1061, 998 et 1019. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.



Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **3. Infrastructures municipales**

#### **3.1 Réfection de la rue des Cèdres et de la rue Elgin**

Les travaux sont prévus débuter le 7 septembre, mais l'entrepreneur n'a pas encore fourni le calendrier des travaux. Une communication sera effectuée aux citoyens dès que le calendrier sera connu.

#### **3.2 Vente des camions incendie à la Régie des rivières**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a rejoint la Régie des rivières pour son service d'incendie en janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des rivières souhaite racheter les camions d'incendie des cinq municipalités membres le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des camions incendie et des équipements connexes par la Régie des Rivières entraînera une meilleure utilisation de ces actifs ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des Rivières s'engage à maintenir une flotte de camions incendie et équipements connexes en mesure d'offrir une protection adéquate contre les incendies sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des camions, du zodiac et des équipements connexes appartenant à la Municipalité a été établie à 207 700,79 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les dettes à rembourser lors du refinancement des emprunts contractés sur les camions seront d'environ 371 300 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'un camion incendie de la Municipalité doit être remplacé dans les deux prochaines années et que le coût d'un tel camion est estimé à environ 450 000 \$ ;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
et résolu :

D'ACCEPTER la proposition de la Régie des Rivières de prendre en charge les camions incendie et équipements connexes des municipalités membres ;

D'ACCEPTER en conséquence l'offre de la Régie des rivières d'acheter les camions incendie, le zodiac et les équipements connexes de la Municipalité, pour la somme de 207 700,79 \$ en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

2021-08-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### **3.3 Mandat à la firme d'ingénierie EXP pour l'amélioration du réseau d'aqueduc**

CONSIDÉRANT les périodes d'étiage vécues annuellement depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE la première priorité du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 est l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ;

CONSIDÉRANT le montant de 1 030 948 \$ accordé dans le cadre du programme de la TECQ pour la Municipalité ;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

DE MANDATER la firme d'ingénierie EXP pour effectuer le diagnostic du système d'approvisionnement d'eau potable de la Municipalité pour un budget maximal de 5 000\$ plus taxes ;

DE FINANCER cette dépense à même les sommes disponibles dans le programme de la TECQ.

2021-08-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 3.4 Circulation et stationnements au Chemin du Quai

Le conseil a reçu une lettre d'un citoyen habitant le chemin du Quai et celui-ci demande de considérer une modification des zones de stationnement interdit pour y inclure la zone en façade de sa résidence ou bien d'intégrer un système de stationnement en d'alternance entre les côtés de rue selon les jours de la semaine. Il mentionne également qu'il n'y a pas de signalisation pour la limite de vitesse et qu'une toilette chimique devrait être installée au quai.

Concernant le stationnement, puisque les voitures doivent se stationner après avoir débarqué le bateau à l'eau, le conseil ne juge pas intéressant la possibilité d'alterner le stationnement entre les deux côtés de la rue. De plus, le manque de stationnement déjà présent dans ce secteur n'est pas propice à l'installation de nouvelles zones de stationnement interdit. Pour ce qui est des autres demandes, les travaux publics ont déjà installé le panneau de limite de vitesse suite à la demande, la Municipalité souhaite également réinstaller une toilette chimique l'année prochaine si la situation de COVID le permet, comme c'était le cas en 2019 et avant.

### 3.5 Mandat à la firme Cain Lamarre – Offre d'achat d'une bande de terrain au 160 avenue Centrale Nord (ancien presbytère)

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de développer le cœur villageois ;

CONSIDÉRANT l'acceptation de l'offre d'achat de l'église par la Fabrique de la paroisse de Saint-André-Bessette ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une parcelle de terrain du 160 avenue Centrale Nord à Stratford est nécessaire pour rénover et aménager l'église en respectant la marge latérale tel que prévu au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT les discussions préalables avec le propriétaire du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain du 160 Avenue Centrale Nord est évalué à 20 400 \$ pour une superficie de 2 396,2 m<sup>2</sup>, soit 8,51\$ du m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, les immeubles au village se sont vendus en moyenne à un prix de 25% plus élevé que l'évaluation municipale;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,  
et résolu :

DE MANDATER la firme Cain Lamarre pour la préparation d'une offre d'achat pour la parcelle de terrain nécessaire au respect de la marge ;

D'OFFRIR au propriétaire de l'immeuble du 160 Avenue Centrale Nord une somme équivalente au m<sup>2</sup> à celle de l'évaluation municipale augmentée de 25 % et une compensation additionnelle de 10 000 \$ ;

DE NOMMER monsieur Denis Lalumière et monsieur William Leclerc Bellavance comme représentants de la Municipalité s'il doit y avoir des négociations ;

DE MANDATER la firme Cain Lamarre, en cas de refus ou d'échec des négociations, pour entreprendre les procédures d'expropriation pour la parcelle concernée.

QUE le conseil mandate le directeur général de faire arpenter le terrain avant l'offre d'achat.

2021-08-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### **4. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle**

##### **4.1 Adoption de la Politique d'appréciation annuelle de la contribution des employés municipaux**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite instaurer une culture d'amélioration continue au sein de l'équipe municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite en conséquence que les employés de la municipalité reçoivent une rétroaction sur leur contribution et, le cas échéant, le soutien pertinent à leur amélioration continue ;

CONSIDÉRANT l'expertise de la Fédération Québécoise des Municipalités en matière de gestion des ressources humaines en milieu municipal ;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

D'ADOPTER la Politique d'appréciation annuelle de la contribution des employés municipaux préparée par la Fédération Québécoise des Municipalités.

2021-08-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

##### **4.2 Inspecteur adjoint en environnement – Prolongation du contrat de travail**

CONSIDÉRANT la volonté d'effectuer une mise à jour complète de l'état des bandes riveraines de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de l'inspecteur adjoint en environnement prend fin le 14 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les prévisions actuelles, il faudrait une semaine de travail supplémentaire à l'inspecteur adjoint en environnement pour compléter l'évaluation de l'ensemble des bandes riveraines de la municipalité ;

Il est proposé par M. André Therrien,  
et résolu :

DE PROLONGER le contrat de travail de M. Philippe Lemelin, inspecteur adjoint en environnement, jusqu'au 21 août 2021.

2021-08-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### **5. Services de proximité, développement et tourisme**

##### **5.1 Locaux de Poste Canada**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'assurer le maintien des services de proximité ;

CONSIDÉRANT QUE la maison louée par la postière désignée par Poste Canada est en vente ;

CONSIDÉRANT la demande formulée au conseil par le Cercle des gens d'affaires pour que le bureau de poste soit relocalisé dans le bureau municipal ;

CONSIDÉRANT la nécessité que les citoyens qui travaillent à l'extérieur de la municipalité aient accès à leur courrier en dehors des heures régulières (9h à 17h), ce qui n'est pas le cas actuellement ;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

D'ACCEPTER de relocaliser le bureau de poste à l'intérieur de l'édifice du 165 avenue Centrale Nord (bureau municipal et centre communautaire) ;

DE PRÉCISER dans les meilleurs délais les conditions requises pour une telle relocalisation (aménagement nécessaires et coûts, conditions de location, etc.) et de soumettre cette évaluation au conseil pour approbation ;

D'EXIGER en retour que les mesures soient mises en place sans délai pour que les citoyens qui travaillent à l'extérieur de la municipalité aient accès à leur courrier.

2021-08-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 5.2 Demande de subvention au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en place un organisme à but non lucratif, la Société de gestion du parc du lac Aylmer (SGPLA), pour veiller à la gestion et au développement du Parc ;

CONSIDÉRANT QUE la SGPLA a développé un plan d'aménagement à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des avenues potentielles de développement du parc du lac Aylmer retenues par la SGPLA et est en accord avec celles-ci ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de module de jeux est admissible au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du Parc du Lac-Aylmer ;

Il est proposé par M. Marc Cantin  
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford autorise la présentation du projet de modules de jeux au Parc du Lac-Aylmer au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure ;

QUE soit confirmé l'engagement de Municipalité du Canton de Stratford à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

QUE la Municipalité du Canton de Stratford désigne monsieur William Leclerc Bellavance, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2021-08-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 5.3 Demande de subvention – Fond du Grand Mouvement Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en place un organisme à but non lucratif, la Société de gestion du parc du lac Aylmer (SGPLA), pour veiller à la gestion et au développement du Parc ;

CONSIDÉRANT QUE la SGPLA a développé un plan d'aménagement à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des avenues potentielles de développement du parc du lac Aylmer retenues par la SGPLA et est en accord avec celles-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la SPGLA compte déposer une demande de subvention au Fonds du Grand Mouvement Desjardins ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du Parc du Lac-Aylmer ;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,  
et résolu :

D'AUTORISER le directeur général secrétaire-trésorier, M. William Leclerc Bellavance, à effectuer, conjointement avec la Société de gestion du parc du lac Aylmer, une demande de subvention au Fonds du Grand Mouvement Desjardins pour la mise en place du plan d'aménagement.

2021-08-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## 6- Communications et participation citoyenne

## 7. Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

## 8. Finances, budget et taxation

## 9. Urbanisme et environnement

### 9.1 Adoption finale du projet de règlement no 1189 visant à modifier le règlement de zonage no 1035 afin de fixer le nombre de logements autorisés dans certaines zones

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage no 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009 ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite limiter le nombre de logements dans les zones où la protection du milieu naturel est un enjeu ;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier les dispositions relatives au nombre de logements dans les zones de villégiature, ainsi que dans les zones AFT1-8 et Îlot 85 ;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage ;

ATTENDU QUE l'avis de motion en vue de l'adoption du projet de règlement no 1189 a été déposé à la séance ordinaire du 8 février 2021 ;

ATTENDU QUE la première adoption du projet de règlement no 1189 a été effectuée à la séance du 12 avril 2021 ;

ATTENDU QUE la deuxième adoption du projet de règlement no 1189 a été effectuée à la séance du 5 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE la journée d'inscription au registre a été tenue et que le nombre de signatures est insuffisant pour déclencher un référendum ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Therrien,

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le règlement no 1189 tel qu'il a été déposé à la séance ordinaire du 8 février soit adopté, statué et décrété par ce qui suit:

2021-08-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **ARTICLE 1**

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

### **ARTICLE 2**

La grille des spécifications feuillet 5 de 8 est modifiée afin que le nombre de logements max soit modifier de 2 à 1 pour les zones: Vill-1, Vill-2, Vill-3, Vill-4, Vill-6 et Vill-11.

### **ARTICLE 3**

La grille des spécifications feuillet 2 de 8 est modifiée afin que le nombre de logements max soit modifier de 2 à 1 pour les zones : AFT1-8 et Ilot-85.

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **9.2 Deuxième adoption du projet de règlement no 1194 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin d'inclure des dispositions relatives aux conteneurs de métal**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage no 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009 ;

ATTENDU QUE le conseil désire inclure des dispositions relatives à l'utilisation de conteneurs à des fins agricoles ;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 juin 2021 ;

ATTENDU QUE la première adoption du projet de règlement no 1194 a été effectuée à la séance du 5 juillet 2021 ;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

DE PROCÉDER à la deuxième adoption du projet de règlement no 1194 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin d'inclure des dispositions relatives aux conteneurs de métal tel qu'il a été déposé à la séance ordinaire du 7 juin 2021.

2021-08-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.3 Adoption du projet de règlement no 1196 modifiant le règlement no 1139 sur la constitution d'un CCU afin d'ajuster la détermination du quorum requis pour la tenue des séances du comité

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Stratford a adopté le règlement n° 1139 sur la constitution d'un CCU, lequel est entré en vigueur le 25 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article no 11.2 du règlement No 1139 constituant le comité consultatif d'urbanisme, stipule que « Le quorum des assemblées du comité est fixé à six (6) membres » ;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe no 10.1 du même règlement stipule que « Le comité est composé de onze (11) membres » ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 du règlement no 1170 modifiant le règlement no 1139 stipule que « Le comité est composé de neuf (9) membres » ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 1170 est silencieux au sujet du quorum, ce quorum reste de six (6) membres pour un comité de neuf (9) membres ;

CONSIDÉRANT QU'il y a des vacances présentement au CCU ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU souhaite ajuster le quorum des assemblées du comité pour refléter le nombre réduit de membres ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion d'un projet de règlement a été donné à cet effet à la séance ordinaire du 5 juillet 2021 par la conseillère Julie Lamontagne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Picard,

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le règlement no 1196 soit adopté, statué et décrété par ce qui suit :

2021-08-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

**ARTICLE 1**

Le règlement n° 1139 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 11.2 intitulé *Quorum* est remplacé par ce qui suit :

*Le quorum des assemblées du comité est fixé à la moitié des membres actifs plus un.*

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

9.4 Territoires incompatibles avec les activités minières

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement de la MRC établit les règles qui doivent être suivies par les municipalités en matière d'aménagement et d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit procède actuellement à la mise à jour de son schéma d'aménagement et qu'elle consulte à cet effet les municipalités ;

CONSIDÉRANT l'importance de la villégiature dans la municipalité de Stratford ;

CONSIDÉRANT QUE certaines activités ne sont pas compatibles avec les milieux de villégiature

Il est proposé par M. André Therrien,  
et résolu :

DE DEMANDER à la MRC du Granit d'entreprendre les démarches pour faire reconnaître les zones de villégiature de Stratford comme territoires incompatibles avec l'activité minière.

2021-08-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 9.5 Occupation du domaine public – M. Martin Côté

CONSIDÉRANT QUE l'installation électrique appartenant à M. Martin Côté est située sur le lot 5 643 403 appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1184 relatif à l'occupation du domaine public de la Municipalité du Canton de Stratford permet de délivrer un permis d'occupation permanente du domaine public ;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
et résolu :

DE DÉLIVRER un permis d'occupation permanente du domaine public à M. Martin Côté pour l'installation électrique qui est située sur le lot 5 643 403.

2021-08-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 9.6 Occupation du domaine public – M. Michael Mayette

CONSIDÉRANT QUE M. Michael Mayette souhaite aménager un stationnement en bordure de rue sur sa propriété identifiée comme le lot 5 642 193 ;

CONSIDÉRANT QUE ce stationnement ne peut être aménagé sans empiéter sur le lot 5 643 576, soit l'emprise du rang Beau-Lac, appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du stationnement projeté permet de réduire le déboisement du lot et d'assurer une meilleure protection du lac ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1184 relatif à l'occupation du domaine public de la Municipalité du Canton de Stratford permet de délivrer un permis d'occupation permanente du domaine public ;

Il est proposé par M. André Therrien,  
et résolu :

DE DÉLIVRER un permis d'occupation permanente du domaine public à M. Michael Mayette pour l'empiètement du stationnement du lot 5 642 193 sur le lot 5 643 576 appartenant à la Municipalité;

DE DÉLIMITER avec la collaboration du Service des travaux publics l'emplacement exact du stationnement projeté afin de s'assurer qu'il ne nuise pas aux opérations d'entretien du chemin municipal.

2021-08-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)



## 9.7 Nominations au Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement no 1170 modifiant le règlement no 1139 sur la constitution d'un CCU afin de modifier la composition du comité ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit que le comité consultatif d'urbanisme est composé de 9 membres, dont 7 personnes non élues, nommées par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres non élus sont nommés pour un mandat de deux ans, renouvelables ;

CONSIDÉRANT QU'il y a 5 postes vacants au comité ;

CONSIDÉRANT QUE les vacances de postes ont été annoncées au conseil du 5 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT la réception des candidatures de M. Sylvio Roy et de M. Jean-François Gosselin;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

DE NOMMER M. Sylvio Roy et M. Jean-François Gosselin comme membres du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat terminant au mois de mai 2023.

2021-08-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## 10. Sécurité publique

### 10.1 Suivi des mesures face à la pandémie COVID-19

Les cas remontent dans le Granit, mais il y a toujours 0 cas à Stratford. Aucun changement pour le fonctionnement du bureau municipal.

### 10.2 Achat d'un défibrillateur pour le Parc du Lac-Aylmer

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation demande aux municipalités de rendre accessible un défibrillateur dans les lieux et les événements achalandés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède déjà deux défibrillateurs, soit un au chalet des loisirs et l'autre dans un camion de pompier ;

CONSIDÉRANT l'achalandage important de personnes au Parc du Lac-Aylmer ;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
et résolu :

D'ACHETER un défibrillateur qui sera installé au Parc du Lac-Aylmer pour un coût approximatif de 2 000 \$.

DE PAYER la formation des employés de la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer pour un montant maximum de 1 000 \$ ;

DE FINANCER les dépenses à même le surplus accumulé.

2021-08-24

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 10.3 Adoption du Programme d'entretien des prises d'eau-sèche

CONSIDÉRANT les exigences du schéma de couverture de risques incendie de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Régie des rivières de faire adopter un Programme d'entretien des prises d'eau-sèche commun aux cinq municipalités de la Régie;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
et résolu :

D'ADOPTER le Programme d'entretien des prises d'eau-sèche proposé par la Régie des rivières.

2021-08-25

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 11. Affaires diverses

### 12. Liste de la correspondance

### 13. Période de questions

Mme Denyse Blanchet, présidente du Cercle des gens d'affaires, remercie le conseil pour la résolution concernant Poste Canada et sera disponible pour travailler sur le dossier avec la Municipalité et Poste Canada.

M. Michel Gauthier est préoccupé par le nombre de pièces pyrotechniques qu'il entend en période estivale. Il demande au conseil s'il y a une réglementation à ce sujet, car il s'agit d'un enjeu pour la sécurité physique des personnes et pour les risques d'incendie. Est-ce que ça préoccupe le conseil?

Le conseil répond que présentement, le seul règlement qui s'applique à ce sujet est le règlement sur les nuisances pour les feux d'artifice pendant la nuit. Il y a eu des discussions, mais le conseil n'était pas prêt pour le moment à aller plus loin dans l'interdiction des feux d'artifice.

M. Jocelyn Plante félicite le conseil d'avoir pris des mesures pour les terrains encombrés.

M. Blais demande qui fera le suivi des bandes riveraines suite à la fin de contrat de M. Lemelin et pourquoi il n'y a plus d'arbustes de distribuer lors de la journée de distributions d'arbres considérant que c'est ce qu'y est recommander de planter dans les bandes riveraines? M. Blais félicite le conseil pour la résolution de Poste Canada. Il mentionne également que pour l'offre d'achat à la fabrique, elle est conditionnelle à l'acceptation de l'archevêché. M. Blais demande s'il y a eu des communications concernant la location à court terme, car plusieurs voisins ne seraient pas au courant et feraient de la location. M. Blais mentionne que les préventionnistes de la régie des rivières ne connaissaient pas les chemins de la région. Finalement, M. Blais demande d'avoir une patrouille nautique sur le lac Elgin.

Le conseil évaluera les demandes de M. Blais et fera le suivi. Le maire mentionne qu'une patrouille nautique coûte plusieurs dizaines de milliers de dollars par été, mais que l'idée sera discutée. Il mentionne également que les préventionnistes ne sont pas des résidents de Stratford, mais que plusieurs pompiers le sont, mais qu'un suivi sera

quand même fait avec la régie. Un suivi régulier à lieu pour contrôler les résidences de tourisme, mais certains types de location ne nécessite pas d'autorisation municipale, comme la location à long terme et la location non publicisée. Pour ce qui est de l'offre d'achat, la Municipalité n'a pas à questionner la légitimité des signatures, c'est à la fabrique de voir si les personnes étaient autorisées à signer. Au niveau des bandes riveraines, des lettres ont été envoyées et un suivi a été effectué pour les cotes "C" de 2020. Des contraventions seront données à au moins 2 propriétaires qui ne se sont pas conformés. Pour la distribution d'arbuste, ce n'est pas la Municipalité qui choisit ce qui sera distribué, c'est un programme gouvernemental qui donne des arbres aux municipalités pour distribution.

Le conseiller M. Richard Picard quitte la séance à 21 h 40.

M. Michel Gauthier demande si les membres du conseil pensent se représenter aux élections municipales du 7 novembre.

Le conseiller Gaétan Côté mentionne qu'il ne se représentera pas. Le maire ajoute que le conseil aura une discussion prochainement sur le sujet, mais qu'il appartient à chacun d'annoncer sa décision.

M. Boulanger demande pourquoi il y a des cônes sur le rang Elgin devant le club de chasse et pêche.

Des travaux sont prévus dans cette section pour retirer l'asphalte endommagé et remettre le chemin sur le gravier. Nous sommes en attente du gravier pour pouvoir effectuer les travaux.

M. Plante mentionne qu'une formation sur l'entretien des chemins devrait être donnée aux employés de voirie.

Le directeur général mentionne qu'il en discutera avec le chef des travaux publics, mais que l'été est très peu propice aux travaux de voirie puisqu'après avoir épandu l'abat-poussière, il faut avoir un sol un peu humide pour passer la niveleuse sans quoi les chemins redeviennent poussiéreux.

Un citoyen mentionne que des gens se stationnent dans la courbe du rang Elgin, près de la décente à bateau et que c'est dangereux.

Le conseil évaluera si cela nécessite une interdiction de stationnement.

#### **14. Certificat de disponibilité**

Je soussigné, William Leclerc Bellavance, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce neuvième (9<sup>e</sup>) jour d'août 2021.

#### **15. Levée de la session régulière**

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,  
et résolu :

Que la séance soit levée à 21 h 54.

2021-08-26

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denis Lalumière

William Leclerc Bellavance

Maire

Directeur général et secrétaire-  
trésorier